



Commune de Montagny-en-Vexin

3 Place de la Mairie

60240 MONTAGNY EN VEXIN

Tél. 03.44.49.92.18

Fax 03.44.49.00.34

ANNÉE 2018
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE
AU BUDGET PRIMITIF
DE LA
COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN

Le budget primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre de la manière suivante

SECTION	PROJET BP 2018	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 173 748.16€	0	0
INVESTISSEMENT	220 243.31€	44 743.31€	0
TOTAL	1 393 991.47€	€	

Le résultat de l'exercice 2017 est excédentaire de 163 925,65 € pour la section de fonctionnement et déficitaire de - 108 169,79 € pour la section de l'investissement, soit un excédent net dégagé sur l'exercice 2017 de 55 755,86€, hors reports.

Le résultat de clôture prenant en compte les excédents 2016 reportés amènent à un résultat de clôture en fonctionnement d'un excédent de 510 549,21 € et un excédent de 156 801,89 € en investissement. Soit un excédent de clôture global de 667 351,10 €

Celui-ci est le fruit d'un pilotage financier drastique et vigilant afin de garantir à la collectivité de pouvoir honorer le remboursement en capital de l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Charges à caractère générale (chapitre 11)

Les charges à caractère générale s'établissent à **654 795.16€** au budget primitif 2018.

Les dépenses d'entretien de terrain, de bâtiments et de voies et réseaux représentent un budget important mais qui ne devraient pas donner lieu à des dépenses immédiates et seront réalisées à la suite des études (pluvial, PLU, impact environnemental) ; prévisions de travaux pour assainissement, aménagements de sécurité, place de la mairie, accessibilité, extension des réseaux.

Les dépenses d'eau, d'électricité et de télécommunication liées aux bâtiments scolaires se stabilisent.

2) Charges de personnel (chapitre 12)

Ce chapitre est en augmentation, soit **151 410€**.

3) Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre est en augmentation du fait de l'augmentation importante de la contribution de la commune au SIRS Montagny-en-Vexin – Parnes.

3) Charges financières (chapitre 66)

Ce montant est stable depuis la baisse conséquente en 2015 lié à la renégociation de l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction du groupe scolaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité

Les taux restent semblables à l'année précédente :

Taxe d'habitation	24.83 %
Taxe foncière (bâti)	32.41 %
Taxe foncière (non bâti)	54.61 %
CFE	22.50 %

Le produit est en légère hausse du fait de l'augmentation des bases et de la population.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Les dépenses sont constituées en partie par le remboursement du capital du prêt auprès de la CDC pour la construction du groupe scolaire

Elles sont composées également des futurs travaux relatifs au pluvial, PLU et l'achat de matériels pour cantonniers.

Recettes

L'excédent d'investissement est en forte baisse passant de 145 789.34€ à 37 619.15€.

Envoyé en préfecture le 02/05/2018

Reçu en préfecture le 02/05/2018

Affiché le



ID : 060-216004085-20180502-NOTEBP2018-AU

Notre préoccupation sur les marges financières extrêmement étroites de la commune demeure au centre des débats depuis de nombreuses années. Malgré des efforts conséquents de chaque instant, une fiscalité forte et une raréfaction des ressources (diminution des dotations de l'état), l'incertitude de la taxe d'habitation, face à des obligations de plus en plus nombreuses (accessibilités, études...), nous sommes légitimement inquiets sur le plan financier.

La ruralité et les petites communes sont les parents pauvres, souvent oubliées mais tellement sollicitées. Difficile dans un contexte comme celui-là de préserver des services aux citoyens de qualité et de pouvoir envisager des projets sans mettre la collectivité en péril.